



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire du jeudi 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 7 avril 2022.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Mickaël MACHURET représentant Franck FORTIN, Isabelle REFFAY représentant Jean-François TOCANT,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : François ATHAYNE à Jean-Michel ALLAIN, Patrick AUBEL à Guy FRAISE, Jean-Louis GUINATIER à Alain VERNISSE, Jacqueline LAUSTRIAT à Michel RAJAUD, Jean-Louis MARQUANT à Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH à Françoise LACAUX, Isabelle MOULIN à Michel BRUNNER, André PIESSE à Odile FRANCHISSEUR, Annie-France POUGET à Aline BONNEAU, Odile REVERET à Xavier CADORET, Monique SEROUX à Roger LITAUDON,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Marie Agnès BONIN, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Jean Michel GILLARDIN, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Laurent TALON

Secrétaire de séance : Christian LABILLE,

Avant de commencer l'examen des sujets portés à l'ordre du jour, Monsieur Roger LITAUDON, Président remercie la présence de Monsieur ORARD, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, pour le territoire communautaire.

Le Président ouvre la séance et fait l'appel.

Le tour de présentation des communes se poursuit :

MONTOLDRE – Madame Marie-Jo MARGELIDON, Maire, explique que la commune de MONTOLDRE présente une particularité. Elle est scindée en 2 : le bourg autour de l'Eglise Saint Eloi et le hameau du Valençon, quartier résidentiel. Elle indique que les artisans, les agriculteurs, le restaurant « la Truffade » et les associations dont le Drive Produits fermiers/locaux qui propose les produits de 20 producteurs, font vivre la commune. L'école regroupée en RPI avec RONGERES accueille 30 enfants de la grande section de maternelle au CM2. L'une des classes est encadrée par le même professeur des écoles, depuis plus de 30 ans. Madame MARGELIDON explique que l'un des sites de l'Institut de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) est implantée sur la commune et emploie 20 salariés dont des ingénieurs agronomes. Un autre établissement, l'EPHAD « La Gayette » joue un rôle important sur la commune. En plus du bâtiment historique, la Gayette est propriétaire de nombreux terrains, forêts et fermes. L'EPHAD emploie plus de 120 personnes et accueille 200 résidentiels. Enfin Madame MARGELIDON ajoute qu'elle est très fière d'être le maire de MONTOLDRE.

PIERREFITTE SUR LOIRE – Monsieur Christophe RONGET, 1^{er} adjoint et conseiller communautaire présente la commune de PIERREFITTE SUR LOIRE, 500 habitants, située à 25km de DIGOIN et à 50 km de MOULINS ET VICHY. Essentiellement agricole, la commune compte néanmoins de nombreux artisans, un bar, un hôtel-restaurant communal, une épicerie et plusieurs associations très dynamiques. Il explique que le bourg se situe entre la Loire et le Canal latéral à la Loire et que dans l'Eglise est inscrite la devise républicaine. Monsieur RONGET précise que la commune est tournée vers le Tourisme avec la Voie verte le long du Canal, le camping municipal et les mobil homes communautaires et le plan d'eau labellisé Tourisme et Handicap qui propose des activités

pêche telles que la pêche de nuit, l'Enduro carpes.... Le conseil municipal envisage de réhabiliter le plan d'eau pour que la baignade soit de nouveau autorisée et de mettre en place le schéma directeur des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Enfin, il indique que les communes les communes longeant la RD 779, de Dompierre sur Besbre à Digoin souhaitent valoriser cette route et créer un itinéraire touristique

Monsieur le Président donne lecture de la décision prise en vertu de sa délégation de pouvoir.

DECISION N°2022-05 : Attribution d'aides financières au titre des dispositifs « Aide à l'immobilier d'entreprise », et « Avance remboursable »

Monsieur le Président décide d'attribuer les aides financières ci-dessous :

Dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux d'intervention	Montant accordé *
DOMPIERRE SUR BESBRE	SARL DUCHALET ET FILS	Horticulteur	Aménagement d'un bâtiment.	42 525,00 €	20 % de l'aide départementale (6379,00 €)	1 276,00 €
<i>*Montant maximum accordé selon les factures acquittées.</i>						

Dispositif « Avance remboursable »					
Commune	Bénéficiaire	Activité	Etat	Investissement	Montant accordé
LE DONJON	Françoise THOMAS	Tapiserie d'ameublement	Création	Achat matériel	5 000,00 €
VARENNES SUR ALLIER	LA BOUCH'EN BOUCHE	Boucherie/charcuterie	Reprise	Achat matériel et stock	5 000,00 €
TOTAL					10 000,00 €

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à examiner les dossiers soumis à l'ordre du jour.

N°1— INSTITUTION - Politiques publiques - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Monsieur le Vice-Président délégué aux politiques des ressources humaines rappelle qu'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire doit être présenté avant le projet de budget, pour l'exercice 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

N°2 – INSTITUTION - Politiques publiques – Etat annuel des indemnités des élus 2021

Monsieur le Vice-Président délégué aux politiques des ressources humaines explique que la loi « Engagement et proximité », prévoit qu'un état annuel des indemnités des élus soit présenté avant l'examen du budget.

Le conseil communautaire, à l'unanimité prend acte de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus 2021, ci-dessous.

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS - 2021

INDEMNITES DE FONCTION			
Nom d'usage	Prénom	fonction	montant brut annuel
LITAUDON	Roger	Président	30 570,72
AUGIER	Marie-France	2ème Vice-Présidente	11 075,40
BERRAT	Gilles	7ème Vice-Président	11 075,40
CADORET	Xavier	8ème Vice-Président	11 075,40
FRAISE	Guy	6ème Vice-Président	11 075,40
LABBE	Guy	9ème Vice-Président	11 075,40
LABILLE	Christian	3ème Vice-Président	11 075,40
LOGNON	Alain	4ème Vice-Président	11 075,40
MARIDET	Fabrice	1er Vice-Président	11 075,40
VERNISSSE	Alain	5ème Vice-Président	11 075,40
VERNISSSE	Pascal	Conseiller délégué	5 133,96
TOTAL			135 383,28

N°3 – FINANCES – Budget 2022 – Affectation résultats 2021 au BP 2022

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances présente les différentes affectations des résultats 2021 aux budgets primitifs 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal 2021 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 1 000 000 € et de reporter le montant de 1 040 965,03 € au compte 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe ZA Les Bernards – Le Donjon 2021 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 40 573,76 € et de reporter le montant de 887,16 € au compte 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Bât. artisanal Les Bernards 2021 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 6 707,33 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier des Vernisses 2021 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 77 599,62 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Cœur commercial St Gérard-Le-Puy 2021 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 9 404,47 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Pôle Emploi Entreprises 2021 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 43 794 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Ensemble immobilier Varennes-sur-Allier 2021 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 1 319,99 €,
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 du budget principal et des budgets annexes au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement, hors affectation,
- de reporter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe « Office de tourisme » pour un montant de 2 821,57 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget principal et le résultat d'investissement cumulé pour 74 107,60 € au compte 001 « solde d'exécution reporté » de la section d'investissement du budget principal,

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

- de reporter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe « Atelier relais le Charollet » pour un montant de 1 344,88 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget principal et le résultat d'investissement cumulé pour 31 798 € au compte 001 « solde d'exécution reporté » de la section d'investissement du budget principal.

comme indiqué dans le tableau ci-après :

LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Les Budgets	Résultat de clôture 2021		Restes à réaliser		Besoin Financé	Affectation	Report Cpt 002
	Fonctionnement	Investissement	Dépenses	Recettes			
Budget Principal	2 040 965,03	1 313 135,63	5 192 697	3 209 601	- 669 960,37	1 000 000	1 040 965,03
							-
Résultat de clôture 2021		Restes à réaliser		Besoin Financé	Affectation	Report Cpt 002	
Fonctionnement	Investissement	Dépenses	Recettes				
Budgets annexes							
OFFICE DE TOURISME *	2 821,57	74 107,60	19 300	-			2 821,57
ATELIER RELAIS CHAROLLET *	1 344,88	31 798,00	-	-			1 344,88
* Résultats et Restes à réaliser Budgets annexes reportés au Budget Ppal suite à leur dissolution							
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	41 460,92	- 40 573,76	-	-	- 40 573,76	40 573,76	887,16
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	4 298,76	50 636,26	11 000	-			4 298,76
MAISON CANAL - AVRILLY	9 561,40	- 30 945,70	17 000	58 505			9 561,40
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	6 707,33	- 3 513,00	7 000		- 10 513,00	6 707,33	-
BIC ATELIER RELAIS	252,51	176 134,04	-				252,51
ZA SALIGNY	8 644,99	-	-	-	-		8 644,99
ZA CHAVROCHES	866,08	- 805,00	-	-	- 805,00		866,08
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00	-	-	- 2,00		204,58
ZA SEPT FONDS	65 810,42	- 63 208,24	-	-	- 63 208,24		65 810,42
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	- 722,42	286 057,31	176 035	62 910			- 722,42
ATELIER DES VERNISSES	77 599,62	- 77 488,42	232 562	80 500	- 229 550,42	77 599,62	-
CŒUR CCIAL ST GERAND LE PUY	9 404,47	- 7 000,78	2 744	600	- 9 144,78	9 404,47	-
POLE EMPLOI ENTREPRISES	43 794,00	- 40 267,16	2 000	-	- 42 267,16	43 794,00	-
ZAC LA FEUILLOUSE	3 345,78	0,96	-	-			3 345,78
ZAC VARENNES FORTERRE	83,38	0,41	-	-			83,38
ENS. IMMOBILIER VARENNES	1 319,99	- 380 532,28	359 234	506 603	- 233 163,28	1 319,99	-
ZAC DES FONTAINES	64 232,00	- 18 850,71			- 18 850,71		64 232,00
Total budgets annexes	341 030,26	- 44 452,47	826 875	709 118	- 648 078,35	179 399,17	161 631,09
							-
TOTAL	2 381 995,29	1 268 683,16	1 653 750,00	1 418 236,00	- 1 318 038,72	1 179 399,17	1 202 596,12

N°4 – FINANCES – Budget 2022 –

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances présente le projet de budget primitif 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif communautaire 2022 (1 budget principal et 17 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

BUDGETS 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL 2022	13 950 000	13 950 000	7 180 000	7 180 000
BUDGETS ANNEXES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	22 458	22 458	55 609	55 609
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	29 811	29 811	35 010	72 947
MAISON CANAL - AVRILLY	9 561	9 561	53 514	65 273
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	25 792	25 792	27 179	27 179
BIC ATELIER RELAIS	41 818	41 818	55 898	211 071
ZA SALIGNY	8 644	8 644		
ZA CHAVROCHES	1 105	1 105	955	955
ZA LIERNOLLES	204	204	2	2
ZA SEPT FONDS	68 411	68 411	65 810	65 810
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	179 143	179 143	226 405	435 337
ATELIER DES VERNISSES	200 440	200 440	448 764	599 041
CŒUR COMMUNAL ST GERAND LE PUY	76 700	76 700	79 045	79 045
POLE EMPLOI ENTREPRISES	86 690	86 690	108 325	108 325
ZAC LA FEUILLOUSE	11 301	11 301	10 301	10 301
ZAC VARENNES FORTERRE	8 003	8 003	2 004	2 004
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	25 400	25 400	1 442 466	1 442 466
ZAC DES FONTAINES	1 011 780	1 011 780	475 541	475 541
TOTAL BUDGETS ANNEXES	1 807 261	1 807 261	3 086 828	3 650 906
TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES	15 757 261	15 757 261	10 266 828	10 830 906

N°5 – FINANCES – Budget 2022 - Vote taux fiscalité 2022

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances propose de maintenir les taux d'imposition 2021, pour 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales « Ménages » et « Economiques » 2021 pour l'exercice 2022,
- de voter le taux des 3 taxes comme il est indiqué ci-dessous pour 2022 :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)25,94 %
 - Taxe Foncière Bâti0,394 %
 - Taxe Foncière Non Bâti :1,86 %

N°6 – FINANCES – Budget 2022 – Cotisations et subventions 2022 - Organismes de droit public et de droit privé –Budgets annexes

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances présente le projet des cotisations et subventions 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De voter les crédits relatifs aux cotisations et aux subventions pour l'exercice budgétaire 2022, dans la limite d'un montant maximum, selon le tableau suivant :

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

6281 - Cotisations	CA 2021	BP 2022 Montant max.
ATDA - Mission de base	6 600,00	6 600
ATDA - Protection des données à caractère personnel	2 300,00	2 300
Association des Maires et Présidents de l'Allier	1 191,78	1 188
Assoc. Canal de Roanne à Digoin	322,00	322
Pays Vichy Auvergne	7 481,00	6 733
GAL - PAYS de MOULINS	2 068,21	1 342
CAUE 03 - (Conseil d'Architecture d'Urb et d'Env.	2 500,00	2 500
Chantier école	411,00	411
Mission Locale Espace Jeunes MOULINS	30 486,00	31 000
Mission Locale Espace Jeunes VICHY	9 237,50	10 320
A.D.I.L - (Agence Dép Info s/ Logement de l'Allier)	3 716,00	3 949
A.D.I.L - Observatoire de l'Habitat	1 650,00	1 850
Association LOIRE ITINERANCES (PETR Pays Nevers Sud) (0,14 x 24929)	3 468,22	3 456
Territoire Zéro Chômeur de longue durée (délib 2021.02.15/19)	500,00	500
Frais inscription médiathèqueVarennnes/A. RAM et crèche	30,00	30
Réserve		499
Total	71 961,71	73 000

6474 - Cotisations Oeuvres sociales	CA 2021	BP 2022 Montant max.
Cotisation CNAS	13 356,00	15 000
Total	13 356,00	15 000

65548 - Subvention - Pers Morales de droit public	CA 2021	BP 2022 Montant max.
Syndicat Mixte de VILLEMOUZE	24 421,50	24 450
SDE03 Cotisation compétence générale	8 215,00	1 011
SDE03 Cotisation compétence éclairage	10 411,00	14 207
Réserve		332
Total	43 047,50	40 000

657363 - Subventions équilibre - Budgets Annexes à caractère administratif	CA 2021	BP 2022 Montant max.
- Office tourisme Communautaire	125 000,00	
<i>sous-total</i>	<i>125 000,00</i>	<i>0,00</i>

657364 - Subventions équilibre - Budgets Annexes à caractère industriel et commercial	CA 2021	BP 2022 Montant max.
- Hébergement touristique	30 500,00	88 750
- Restau-Bar-Épicerie Montaiguët en Forez	-	13 600
<i>sous-total</i>	<i>30 500,00</i>	<i>102 350</i>

65738 - Subventions équilibre - Budgets Annexes autres	CA 2021	BP 2022 Montant max.
- Atelier des Vernisses	57 500,00	139 618
- Atelier Relais Le Charollet	19 421,00	-
- Bâtiment artisanal Les Bernards	-	1 250
- BIC Atelier relais	14 766,00	28 600

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

- Ensemble immobilier Varennes (friche Moreux)	21 500,00	25 400
- Cœur Commercial St Gérard le Puy	5 194,00	60 000
- Maison du canal	10 977,00	-
- Pôle Emploi Entreprise	57 312,00	30 610
- ZAC La Feuillouse		1 345
- ZAC Varennes Forterre	4 729,00	7 900
- ZA Chavroches	200,00	90
- Zone de Sept Fons		-
- ZAC des Fontaines		
- ZA Saligny		-
- ZA Liernolles		-
- ZA Les Bernards	48 704,00	21 600
<i>sous-total</i>	<i>240 303,00</i>	<i>316 513</i>
Total	395 803,00	418 863
65748 - Subventions autres personnes de droit privé	CA 2021	BP 2022 Montant max.
ASCM - (Association Sanssatoise de Comédie Musicale)		3 000
Association Festi'Domp		1 000
Cistudes et compagnie	3 000,00	3 000
Entre Bourbonnais et Forez	500,00	500
Agir en Pays Jalinois	1 200,00	1 200
L'Allier à livre ouvert	78,82	80
Association KAPEVELO		500
Comité Foire Le Bouchaud		500
Comité Foire aux Dindes Jaligny	500,00	500
Comité Foire de Dompierre	500,00	500
Concours Agricole de Jaligny		500
Concours Agricole de Varennes		500
Fondation Patrimoine	6 007,00	5 600
Musiques vivantes	1 000,00	1 500
Association Club de la Pulka (championnat chiens de traineau)	500,00	
Conservatoire d'espaces naturels Allier	2 500,00	2 500
Initiative Locale (Dvpt éco)	6 479,25	6 480
Soutien Assoc Le Tremplin - Epicerie solidaires (4) convention objectifs	37 500,00	37 500
Ecoles de Musique 2020 (délib n°2021.02.15/27)		
--> Fanfare de Diou (48 élèves)	1 712,00	
--> Harmonie Donjonaise (14 élèves)	504,00	
--> Sté Musicale de St Gérard Le Puy (13 élèves)	468,00	
--> Sté Musicale de Varennes/A (33 élèves)	1 187,00	
Association Val Libre Culture et Patrimoine	2 000,00	
SAINT POURSI SAINT POURSOL		1 000
Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire (délib 2020.12.07/122)	57 848,00	3 500
Auvergne Rhône Alpes Entreprises	100,00	100
Ass. Cheval Comtois Massif Central		500
Musée du Patrimoine Rural - Le Donjon		200
Ass. Droit Initiative Economique (ADIE)		10 000
Solidarité Jeunesse Le Créneau		
Ass. Office Tourisme		150 000
Soutien BAFA (montant individuel 500 €)		8 000
Réserve		61 340
sous Total	123 584,07	300 000

Soutien Petite enfance	CA 2021	BP 2022 Montant max.
Centre social La Farandole Le Donjon (RAM Le Donjon)	6 988,53	9 810
Centre social La Farandole Le Donjon (projet RAM'ATTITUDE'03)	163,51	-
Centre Social Jaligny Neuilly (RAM Dompierre/Jaligny)	26 388,87	30 000
Centre Social Jaligny Neuilly (Partir en livre)	1 500,00	
Ass. O' Com' 3 POM'	8 200,00	29 750
sous Total	43 240,91	69 560
Total	166 824,98	369 560

N°7 – FINANCES – BUDGET 2022 - Attribution aide financière bénéficiaires – BAFA et BAFA

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances propose d'inscrire un montant de 6 000 € pour l'attribution d'une aide aux bénéficiaires du BAFA et du BAFA, au budget 2022. Il explique que chaque demande fera l'objet d'un examen et un montant maximum de 500 € par bénéficiaire pourra être attribué.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver l'inscription des crédits à hauteur de 6 000 € au budget 2022 article 65748 subventions autres personnes de droit privé,**
- **d'attribuer à chaque bénéficiaire éligible une aide d'un montant de 500 € maximum,**

N°8 – FINANCES – BUDGET 2022 – SICTOM Nord Allier – Secteur Dompierre-sur-Besbre et commune St Gérard-de-Vaux (17 communes)

Après en avoir délibéré, conseil communautaire fixe les taux de TEOM 2022 conformément à l'état ci-dessous :

TAUX TEOM 2022 - SICTOM NORD ALLIER - Secteur de Dompierre-sur-Besbre et commune St Gérard-de-Vaux (17 communes)

Communes	2020			2021			2022					
	Zones	Base imposable	Produit	Taux voté	Zones	Base imposable	Produit	Taux voté	Zones	Base imposable	Produit	Taux voté
Beaulon	C1'	203 135	18 384	9,05%	C1'	203 520	18 581	9,13%	C1'	210 941	18 700	8,87%
	C1	1 279 885	143 475	11,21%	C1	1 300 071	147 036	11,31%	C1	1 350 217	148 321	10,98%
Châtelperron	C1'	115 107	12 593	10,94%	C1'	115 591	12 761	11,04%	C1'	121 531	13 031	10,72%
	C1'	243 562	26 646	10,94%	C1'	246 782	27 244	11,04%	C1'	258 103	27 674	10,72%
Diou	C1'	15 484	1 401	9,05%	C1'	15 548	1 420	9,13%	C1'	16 523	1 465	8,87%
	C0,50	54 653	5 372	9,83%	C0,50	54 824	5 439	9,92%	C0,50	54 101	5 213	9,64%
	C1	202 856	22 740	11,21%	C1	203 046	22 956	11,31%	C1	209 341	22 997	10,98%
	C2	1 028 502	143 579	13,96%	C2	1 034 266	145 718	14,09%	C2	1 069 791	146 379	13,68%
Dompierre/Besbre	C0,5'	115 888	9 120	7,87%	C0,5'	116 155	9 223	7,94%	C0,5'	117 583	9 064	7,71%
	C0,50	36 789	3 616	9,83%	C0,50	36 870	3 658	9,92%	C0,50	38 127	3 674	9,64%
	C2	2 633 468	367 632	13,96%	C2	2 679 143	377 434	14,09%	C2	2 763 015	378 064	13,68%
Jalligny/Besbre	C3	327 307	59 210	18,09%	C3	298 869	54 563	18,26%	C3	319 003	56 560	17,73%
	C1'	80 529	8 810	10,94%	C1'	80 702	8 910	11,04%	C1'	83 455	8 948	10,72%
	C1	473 014	64 141	13,56%	C1	473 330	64 748	13,68%	C1	488 242	64 868	13,29%
Liermolles	C1'	151 054	14 365	9,51%	C0,5'	153 337	14 720	9,60%	C0,5'	158 689	14 795	9,32%
	C0,5'	173 918	16 540	9,51%	C0,5'	175 378	16 836	9,60%	C0,5'	182 469	17 013	9,32%
Mercy	C0,5'	141 376	13 445	9,51%	C0,5'	141 684	13 601	9,60%	C0,5'	147 001	13 706	9,32%
	C0,50	50 675	6 025	11,89%	C0,50	50 797	6 096	12,00%	C0,50	52 172	6 080	11,65%
Monétay/Loire	C1	586	64	10,94%	C1	597	65	11,00%	C1'	607	65	10,72%
	C0,50	21 513	2 558	11,89%	C0,50	24 184	2 902	9,60%	C0,50	24 965	2 910	11,65%
Pierrefitte/Loire	C1	107 062	10 182	9,51%	C1	265 012	36 252	13,68%	C1	274 640	36 489	13,29%
	C0,5'	263 903	35 785	13,56%	C0,5'	107 720	10 341	12,00%	C0,5'	112 782	10 515	9,32%
Saint Gérard de Vaux	C1	300 228	40 711	13,56%	C1	306 607	41 942	13,68%	C1	318 229	42 280	13,29%
	C1'	230 778	25 247	10,94%	C1'	231 839	25 594	11,04%	C1'	242 131	25 962	10,72%
Saint Léon	C2'	243 111	32 966	13,56%	C1	243 814	33 352	13,68%	C1	253 892	33 732	13,29%
	C1'	166 879	18 257	10,94%	C1'	169 502	18 711	11,04%	C1'	175 823	18 852	10,72%
St Pourçain/Besbre	C1	121 489	16 474	13,56%	C1	122 073	16 700	13,68%	C1	127 769	16 975	13,29%
	C0,5'	72 227	6 869	9,51%	C0,5'	73 770	7 082	9,60%	C0,5'	76 274	7 112	9,32%
Saint Voir	C1'	51 710	5 657	10,94%	C1'	51 825	5 721	11,04%	C1'	53 803	5 768	10,72%
	C0,50	220 488	18 984	8,61%	C0,50	221 955	19 288	8,69%	C0,50	229 968	19 419	8,44%
Saligny/Roudon	C0,50	46 286	4 985	10,77%	C0,50	46 556	5 061	10,87%	C0,50	48 256	5 094	10,56%
	C1	260 219	31 955	12,28%	C1	261 520	32 409	12,39%	C1	271 807	32 707	12,03%
Thionne	C1'	247 782	27 107	10,94%	C1'	246 581	27 222	11,04%	C1'	255 557	27 401	10,72%
	C0,5'	118 160	11 237	9,51%	C0,5'	120 133	11 533	9,60%	C0,5'	124 864	11 642	9,32%
Vaumas	C0,50	26 120	3 106	11,89%	C0,50	26 139	3 137	12%	C0,50	27 033	3 151	12%
	C1	233 632	31 680	13,56%	C1	234 963	32 140	13,68%	C1	243 254	32 318	13,29%
TOTAL		10 059 375	1 260 918		10 134 703	1 280 394	1 280 394		10 501 958	1 288 944	1 288 944	

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

N°9 – FINANCES – BUDGET 2022 - Vote taux TEOM 2022 – SICTOM Sud Allier – Secteur Varennes-sur-Allier et LeDonjon (27 communes)

Après en avoir délibéré, conseil communautaire fixe les taux de TEOM 2022 conformément à l'état ci-dessous :

TAUX TEOM 2022 - SICTOM SUD ALLIER - Secteur de Le Donjon et de Varennes-sur-Allier

COMMUNES	Population	Coût par zone				Total général des charges	Bases d'imposition	Taux 2022 voté	Produit 2022	Rappel taux 2019	Rappel taux 2020	Rappel taux 2021	Produit 2021
		Porte à porte		Conteneurs									
		ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4								
AVRILLY	138	142,75 €	148,33 €	150,19 €	17 759,22 €	17 759,22 €	15,67%	22 869	13,02%	14,22%	15,67%	22 090	
BOUCE	514	62 239,00 €			62 239,00 €	62 239,00 €	17,36%	56 909	15,98%	17,45%	17,38%	54 318	
LE BOUCHAUD	217				10 037,82 €	10 037,82 €	15,65%	8 422	14,41%	15,74%	15,67%	8 161	
CINDRE	311				27 925,73 €	27 925,73 €	15,67%	24 959	13,02%	14,22%	15,67%	22 454	
CRECHY	455	64 523,00 €			40 022,59 €	40 022,59 €	15,65%	36 851	14,41%	15,74%	15,67%	35 678	
LE DONJON	985				386,07 €	386,07 €	17,36%	51 649	15,98%	17,45%	17,38%	49 901	
LANGY	274	39 113,50 €			126 759,65 €	126 759,65 €	15,67%	175 869	13,02%	14,22%	15,67%	169 465	
LENAX	250				39 113,50 €	39 113,50 €	17,36%	33 649	15,98%	17,45%	17,38%	32 619	
LODDES	169				32 172,50 €	32 172,50 €	15,67%	37 219	13,02%	14,22%	15,67%	36 167	
LUNEAU	287				21 748,61 €	21 748,61 €	15,67%	25 417	13,02%	14,22%	15,67%	24 588	
MONTAIGU LE BLIN	309	44 109,75 €			36 934,03 €	36 934,03 €	15,67%	36 879	13,02%	14,22%	15,67%	35 357	
MONTAIGUET EN FOREZ	311				44 109,75 €	44 109,75 €	18,34%	58 679	16,88%	18,43%	18,36%	56 857	
MONTCOMBROUX Les MINES	307				40 022,59 €	40 022,59 €	15,67%	51 840	13,02%	14,22%	15,67%	48 683	
MONTOLDRE	470	51 390,00 €			39 507,83 €	39 507,83 €	15,67%	52 042	13,02%	14,22%	15,67%	50 123	
NEUILLY EN DONJON	225				51 390,00 €	51 390,00 €	17,36%	44 529	15,98%	17,45%	17,38%	43 058	
LE PIN	426				14 155,90 €	14 155,90 €	15,65%	10 226	14,41%	15,74%	15,67%	9 899	
RONGERES	566	79 511,75 €			28 955,25 €	28 955,25 €	15,67%	26 337	13,02%	14,22%	15,67%	25 493	
SAINT DIDIER EN DONJON	255				54 821,94 €	54 821,94 €	17,36%	53 779	13,02%	14,22%	15,67%	51 704	
SAINT FELIX	316	45 109,00 €			79 511,75 €	79 511,75 €	15,65%	71 889	15,98%	17,45%	17,38%	69 695	
SAUSSAT	272				1 158,21 €	1 158,21 €	15,67%	602	14,41%	15,74%	15,67%	581	
SAINT GERAND LE PUY	876	41 254,75 €			32 815,95 €	32 815,95 €	17,36%	30 364	13,02%	14,22%	15,67%	29 340	
SAINT LEGER DE VOUZANCE	272				45 109,00 €	45 109,00 €	15,65%	36 622	15,98%	17,45%	17,38%	34 981	
SORBIER	322				35 003,68 €	35 003,68 €	15,65%	37 318	14,41%	15,74%	15,67%	36 250	
TRETEAU	529				1 158,21 €	1 158,21 €	15,65%	2 329	14,41%	15,74%	15,67%	2 254	
TREZELLES	422				41 254,75 €	41 254,75 €	17,36%	39 269	15,98%	17,45%	17,38%	37 824	
VARENNES SUR TECHE	245				85 734,74 €	85 734,74 €	18,04%	83 129	16,61%	18,14%	18,06%	80 949	
VARENNES S/A	3 666				35 003,68 €	35 003,68 €	15,67%	31 689	13,02%	14,22%	15,67%	31 332	
TOTAL (27 communes) calculé par le SICTOM	13 389	427 250,75 €	85 734,74 €	549 244,83 €	1 855 089,41 €	1 855 089,41 €	11,98%	559 649	11,03%	12,04%	10,28%	790	
TOTAL demandé après application du mécanisme de lissage des taux												1 876 737 €	

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

N°9 – FINANCES – BUDGET 2022 - Autorisation de programme (AP-CP) – Maison de santé pluriprofessionnelle- 2022-2023

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances rappelle que les Autorisations de Programme (AP) sont utilisées pour des programmes d'investissements sur plusieurs années. L'ouverture d'une Autorisation de programme (AP) s'effectue par délibération de l'Assemblée délibérante fixant le montant estimatif de la dépense. Ce montant peut être révisé à tout moment, selon les mêmes formes.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances propose d'ouvrir une Autorisation de programme pour la Maison de santé pluriprofessionnelle de Varennes sur Allier pour 2022-2023.

Après en avoir délibéré, conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement « Maison de santé pluriprofessionnelle – Varennes-sur-Allier » telle qu'elle est présentée ci-dessous,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

MAISON DE SANTE VARENNES - 2022			
AP		Crédits de paiement - Dépenses TTC	
		Prévisions	
		2022	2023
3 879 000		1 419 917	2 459 083
3 879 000		1 419 917	2 459 083

AP		Crédits de paiement - Recette	
		Prévisions	
		2022	2023
1 939 500	Subv.	525 000	1 414 500
1 939 500	Autofinanct	894 917	1 044 583
3 879 000		1 419 917	2 459 083

N°10 – FINANCES – BUDGET 2022 - Autorisation de programme (AP-CP) – Préhistorama Châtel Perron

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances propose d'ouvrir une Autorisation de programme pour les investissements liés aux travaux du Préhistorama, pour 2022-2023-2024.

Après en avoir délibéré, conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement « Préhistorama » telle qu'elle est présentée ci-dessous,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

PROJET PREHISTORAMA - 2022				
AP		Crédits de paiement - Dépenses TTC		
		Prévisions		
		2022	2023	2024
900 000		350 000	370 000	180 000
900 000		350 000	370 000	180 000

AP		Crédits de paiement - Recette		
		Prévisions		
		2022	2023	2024
149 999	Subv.	100 000	49 999	
750 001	Autofinanct	270 000	130 001	
900 000		350 000	370 000	180 000

N°11– FINANCES – BUDGET 2022 - Autorisation de programme (AP-CP) – Etude travaux extension - Abattoir de Dompierre sur Besbre

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances propose d'ouvrir une Autorisation de programme pour les investissements liés aux travaux de l'abattoir de Dompierre, pour 2022-2023-2024.

Après en avoir délibéré, conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement « Etude-Travaux extension abattoir – Dompierre-sur-Besbre » telle qu'elle est présentée ci-dessous,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

PROJET ABATTOIR - 2022			
AP	Crédits de paiement - Dépenses TTC		
	Prévisions		
	2022	2023	2024
960 000	50 000	500 000	410 000
960 000	50 000	500 000	410 000

AP		Crédits de paiement - Recette		
		Prévisions		
		2022	2023	2024
336 000	Subv.	175 000	143 500	49 999
624 000	Autofinanc	325 000	266 500	130 001
960 000		50 000	500 000	410 000

N°12 – SANTE– Santé environnement – Parcours santé – Installation des œuvres artistiques

Monsieur le Président rappelle que le parcours santé environnement imaginé sur le site de Dompierre/B. (parc de la Rosaie/parc des Percières) comporte 10 œuvres artistiques.

Il explique que l'installation de ces œuvres avec des matériaux recyclés ne permet pas d'attester de la conformité aux normes réglementaires. Il est donc envisagé de réaliser sur le site initial une exposition photo des œuvres comportant la phrase d'accroche et le QR Code et d'installer les œuvres sur certaines communes et sites communautaires du territoire (écoles, site touristiques et culturels).

Cette nouvelle approche du projet modifie le plan de financement comme

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant TTC	Nature	Taux	Montant
Réalisation des œuvres	10 000 €	ARS	23,9%	7 500 €
Communication	5 501 €	Leader	55,8 %	17 500 €
Animations scolaires	2 300 €	Autofinancement	20,3%	6 365 €
Animations grand public	1 213 €			
Création du contenu	2 350 €			
Exposition photographique (panneaux, impression, pose)	9 301 €			
TOTAL	31 365 €	TOTAL	100 %	31 365 €

Après en avoir délibéré, conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet d'installation des œuvres artistiques du parcours santé modifié tel que précisé ci-dessus,
- d'adopter le plan de financement actualisé ci-dessus,

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

N°13 – HABITAT – Dispositif Habitat Rénovation Energétique de l'habitat – Attribution des aides communautaires

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat expose le nom des bénéficiaires éligibles au dispositif « Rénovation Energétique de l'habitat ».

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de verser les aides communautaires aux bénéficiaires du dispositif « Rénovation Energétique de l'habitat » telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous :

NOM	Etude et bilan thermique P.T.R.E	Gain énergétique après travaux	Eligibilité Gain Bonus Performance énergétique		Total aides versées au bénéficiaire	
			REGION	CTE DE COMMUNES		
BONNABAUD Georges CRECHY	x	Au moins 25 %	x	750 €	750 €	1500 €

N°14 – ADMINISTRATION GENERALE - Tourisme – Office de tourisme « Entr'Allier Besbre et Loire » sous statut associatif au 1^{er} mars 2022 – Convention objectifs pluri-annuelle (2022-2023-2024) – Modification Annexe des biens mis à disposition – Avenant n°1

Monsieur le Vice-Président délégué au Tourisme rappelle que l'annexe à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme dresse la liste des biens mobiliers communautaires mis à disposition. Il explique que l'Office de tourisme souhaite développer différentes animations et, à ce titre, sollicite le matériel pédagogique communautaire relatif à Arkéocité, pôle d'animations dédié à l'archéologie et à l'époque gallo-romaine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la mise à disposition du dispositif communautaire « Arkéocité » à l'Office de tourisme Ent'Allier Besbre et Loire, comme exposé ci-dessus,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme « Entr'Allier Besbre et Loire »,

N°15 – ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Vice-Président délégué aux politiques des ressources propose de créer un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

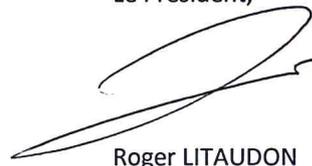
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer 1 emploi non permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet jusqu'au 31 décembre 2022 et d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

La séance est levée à 21h03

Fait à Varennes-sur-Allier, le 22 avril 2022

Le Président,



Roger LITAUDON

